

Prestaterre, nouveau partenaire de confiance de la FFEC

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 26 octobre 2026 — La Fédération Française des Entreprises de Crèches a le plaisir d'annoncer son nouveau partenariat avec Prestaterre, organisme de certification accrédité par le Cofrac, qui certifie la performance énergétique, environnementale et sociétale des bâtiments au-delà de la réglementation.

L'entreprise pourra accompagner les adhérents qui le souhaitent à la certification de leurs bâtiments performants au service d'une nécessaire transition écologique et sociétale.

La certification BEE – Bâtiment Energie Environnement, proposée par l'entreprise Prestaterre, est à destination aussi bien des bâtiments neufs que rénovés, et permet de demander de la majoration Développement Durable de la CNAF.

Les adhérents qui le souhaitent peuvent donc faire appel à l'organisme certificateur Prestaterre et permettre une reconnaissance de la performance énergétique des crèches et micro-crèches, au service de la qualité d'accueil des enfants.

A propos de Prestaterre:

*Prestaterre est un organisme de certification indépendant accrédité par le Cofrac (n° 5-0523), spécialisé dans la **performance énergétique, environnementale et sociétale des bâtiments**. Fondé en 2008 et issu d'une ONG environnementale, Prestaterre développe ses propres référentiels sous la marque BEE (Bâtiment Énergie Environnement). Avec plus de 3000 opérations en cours de certification, Prestaterre accompagne les acteurs publics et privés (promoteurs, bailleurs, collectivités, investisseurs) pour la certification de leurs opérations en construction, rénovation ou exploitation. Prestaterre travaille en lien avec des partenaires de référence comme Effinergie, BBKA et l'État, et porte une vision militante : faire de la certification un levier utile et concret pour des bâtiments réellement durables. <https://www.prestaterre.eu/>*

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 000 entreprises** adhérentes représentant **3 200 établissements**, soit **72 000 places de crèches** en France et employant **28 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#) qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »